

Sury-aux-Bois

Le maire et l'ensemble des conseillers municipaux invitent tous les habitants de Sury-aux-Bois aux Vœux du maire, Samedi 23 Janvier, dès 18 h 30 à la Salle polyvalente. Dans l'attente de notre rencontre, nous vous souhaitons une très heureuse année 2016.



SURY-AUX-BOIS

Bulletin Municipal

N° 78

JANVIER 2016



Le Mot de Madame le Maire

Madame, Monsieur,

J'adresse à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de bonheur paisible, de santé et de réalisation de vos projets, pour cette nouvelle année que nous débutons ensemble, alors que les événements tragiques de 2015 sont gravés dans nos mémoires.

Le 7 janvier et le 13 novembre, à Paris, des individus ont commis des attentats meurtriers destinés à semer la terreur dans la population, faisant de plus en plus de victimes. Mes pensées, auxquelles je souhaite vous associer, vont aux victimes et à leurs proches.

Ayons également une pensée particulière pour les personnes de notre commune disparues l'année passée.

Malgré des restrictions budgétaires drastiques tant sur le budget communal que sur le budget communautaire, nous avons pu réaliser les objectifs que nous nous étions fixés.

A la rentrée, les 86 écoliers ont étreint une cour d'école flambant neuve, entièrement réaménagée. Les plus petits ont découvert de nouvelles aires de réception des jeux d'extérieur. Le conseil municipal a décidé au printemps 2015, de réaliser ces travaux, subventionnés par la dotation globale d'équipement et une réserve parlementaire. L'équipement informatique scolaire, vandalisé et dérobé en 2014, a pu être remplacé. La sécurisation des accès aux bâtiments communaux (école, hangar communal, mairie), s'est poursuivie, notamment par la pose de serrures intelligentes.

De nouvelles crosses, avec ampoules à LED, génératrices d'économie d'énergie, ont modernisé l'éclairage public des rues de la Mirlouette et de la Chancellerie.

Un four et un réfrigérateur neufs, remplacent les équipements fatigués de la cuisine de la salle polyvalente, pour espérons-le, la satisfaction des futurs locataires occasionnels de ces lieux dédiés particulièrement aux fêtes et cérémonies.

Divers travaux de voirie, nécessitant des réparations indispensables, notamment rue de La Brosse Robin, chemin des Germaines et chemin des Bouloys ont pu être réalisés grâce au programme de détection mis en place.

Le cimetière est équipé d'un caveau provisoire conforme aux normes en la matière.

Après une prospection soutenue et la rencontre de nombreux candidats, le conseil municipal a arrêté son choix sur une personne motivée et expérimentée pour exploiter le commerce multiservices, déserté depuis plusieurs mois, et ce dès le mois de janvier.

Je suis certaine que cette nouvelle réjouira particulièrement ceux et celles d'entre vous qui se désolent de ne plus pouvoir acheter leur pain et faire des courses dans le bourg, sans avoir besoin de faire de plus longs trajets en voiture ; je ne doute pas que vous vous rendrez nombreux à la « ferme de Betty ».

Du nouveau pour les associations de Sury aux Bois : comme expliqué plus amplement dans ce bulletin, le gymnase de Vitry aux Loges, devenu communautaire, est désormais mis à disposition à titre gratuit, des associations de Sury aux Bois, qui souhaiteraient l'utiliser pour la pratique d'activités sportives qu'elles proposent à leurs adhérents.

Et pour 2016 ? Le budget sera aussi serré, voire plus qu'en 2015.

Néanmoins, deux opérations d'envergure sont en prévision :

La première tranche de l'opération « Cœur de Village », financée par la Communauté de Communes des Loges est prévue à l'automne. Rappelons que la commune est une des rares communes de la CCL, à ne pas en avoir encore bénéficié.

Le chantier « lagune » est en attente de connaître, si le département aura les fonds nécessaires pour subventionner les réhabilitations d'installations d'assainissement collectifs ou non.

Tout ce qui est entrepris, l'est grâce à la bonne volonté, à la motivation de l'équipe municipale, du personnel, des bénévoles qui se manifestent, au dynamisme des associations et à vous tous qui, en choisissant d'habiter à Sury, concourez au maintien du caractère rural du village.

Merci.

Danielle MARSAL, Maire de Sury aux Bois

SOMMAIRE

Mot du maire	page 2
Compte rendu Conseil Municipal.....	pages 3-4
Commémoration du Centenaire de la Guerre 14-18.....	page 5
Maurice Genevoix / Etat civil	page 6
La vie scolaire.....	page 7
Eclairage public / ALSH / Cœur de Village / Séniors / SIAEP..	page 8
Nouveaux habitants / Spectacle d'Hiver	
Colis de Noël / Forum des Associations	page 9
Club de la Soie / Cavaliers de Sury	
La revue de l'Amicale	page 10
Association Sports et Loisirs / Fête du Cidre	page 11

CCL : nouveauté pour les associations sportives	
Balade du Canal / Sam'Balades / Histoire d'Hiver.....	page 12
SICTOM : Redevance incitative / Enquête Publique	
Alerte attentats.....	page 13
Les conséquences de la loi NOTRe.....	page 14
Le SIVLO	page 15
La Ferme de BETTY / Recette	page 16

Bulletin Municipal de Sury-aux-Bois Imprimé par IDB à
Quiers-sur-Bezone - Equipe de rédaction : Commission Information de
Sury-aux-Bois Tirage : 500 exemplaires Dépôt légal : Janvier 2016



Au Conseil Municipal

Conseil Municipal du 18 septembre 2015

Eau : Participation aux frais de branchement (PFB)

La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux de branchement au réseau communal, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10% pour frais généraux.

Le Conseil décide :

1. De fixer à 1500.00€, le montant de la participation.

Ce montant comprend la déduction des subventions obtenues et la majoration de 10% pour frais généraux, qui seront fixés au cas par cas par le service assainissement de la commune.

2. Dans l'hypothèse d'un branchement non compris dans un programme de travaux, le propriétaire de l'immeuble édifié postérieurement à l'égout devra faire une demande de branchement en mairie. Si la commune n'obtient pas de subvention, elle pourra proposer au pétitionnaire un devis de branchement augmenté de 10% pour frais généraux, que ce dernier devra approuver avant la réalisation des travaux demandés.

3. Cette participation sera recouvrée dès l'achèvement des travaux de branchement public.

4. Si l'immeuble nécessite, pour sa desserte, la réalisation de plusieurs branchements, la participation demandée au propriétaire sera égale au montant fixé au paragraphe 1 ou au devis déterminé au paragraphe 2 multiplié par le nombre de branchements réalisés.

5. Si le branchement dessert plusieurs propriétaires, la participation demandée à chacun d'entre eux sera égale au montant fixé divisé par le nombre de propriétaire concernés.

Demande de Logem Loiret rejetée

Par délibération du 27 mai 1994, le conseil municipal avait accepté de mettre, à titre gratuit, à disposition de l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction du Loiret) devenu LOGEM LOIRET, une parcelle de terrain lui appartenant, de 1189m² destinée à la construction de quatre logements locatifs. Cette mise à disposition s'est concrétisée, le 2 décembre 1994, sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans. Le conseil d'administration de LOGEM a accepté le principe de cession de deux pavillons sur un programme qui en comprend quatre et qui est situé rue de la Mirlouette et demande à la commune son accord de principe, pour céder les terrains pour un euro symbolique.

Après échanges de vues et discussion, le conseil estime que la proposition actuelle de Logem Loiret n'est pas acceptable dans la mesure notamment où elle spolie la commune de terrains lui appartenant sans contrepartie, et où elle est contraire aux termes du bail emphytéotique.

Serrures intelligentes et sécurité

Pour optimiser les usages et sécuriser les accès, la pose de 3 serrures intelligentes sur les bâtiments communaux (école, mairie, hangar communal) est votée. Le coût de ces modifications est de 4 000 € TTC. Pour mémoire, la dépense est inscrite au budget de la commune.

Eclairage public et nouvelles normes

La pose de nouvelles crosses d'éclairage public sur la rue de la Mirlouette et la rue de la Chancellerie sont votées pour un montant à hauteur de 6 000 € TTC. Pour mémoire, la dépense était inscrite au budget de la commune.

Conseil Municipal du 16 octobre 2015

Ecole : Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif

Comme prévu initialement au budget et pour réparer les vols et dégradations perpétrés dans l'école durant l'été 2014 nous proposons de remplacer le vidéoprojecteur de l'une des classes de l'école. L'équipement retenu est un vidéoprojecteur interactif relié à un ordinateur portable. Ce dispositif transforme un simple tableau blanc en surface tactile interactive. Il permet également de diffuser et de présenter des documents, vidéos, sites internet ou autres contenus numériques. Après avoir consulté plusieurs opérateurs, le fournisseur retenu est l'UGAP (centrale d'achat publique) qui propose le meilleur rapport qualité / prix / service. Le montant de la dépense est de l'ordre de 4 500 euros TTC.

Ecole : Acquisition de tricycles et de patinettes

Comme prévu initialement au budget nous proposons de remplacer les trottinettes hors d'usage de l'école maternelle. Nous proposons d'acquérir 4 patinettes, 2 tricycles et 2 choopers. Le montant de la dépense est de l'ordre de 1 000 euros TTC.

Conseil Municipal du 20 novembre 2015

Refus de la convention Sictom redevance speciale

En application de la délibération prise le 5 octobre 2015 par son comité syndical, le Sictom de Châteauneuf sur Loire propose à la commune une convention visant à définir les modalités et conditions d'exécution de la collecte de déchets non ménagers ainsi que les droits et obligations en découlant pour chacune des parties, pour la période allant du premier novembre 2015 au 31 octobre 2016.

La convention présentée, fixe le tarif au litre des déchets à 0,053€ pour la période allant du premier novembre au 31 octobre 2016. Ce tarif comprend la collecte des déchets ainsi que le traitement par incinération à l'unité de valorisation de Gien-Arrabloy.

Les matériels de collecte permettant de comptabiliser réellement l'utilisation du service, la facturation est basée sur le nombre réel de levées (avec un nombre minimum de 8 levées facturées par an et par bac) ou d'utilisation des badges d'accès aux colonnes d'apport volontaire (avec un minimum de 12 dépôts facturés), sachant que levées et accès aux colonnes seront comptabilisés sur la période du premier novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Après présentation de la convention, échanges et discussions le conseil n'approuve pas la convention.

Le conseil municipal s'étonne de devoir payer cette collecte de déchets alors que tous les jours la commune est obligée de gérer les dépôts sauvages.

Prévention : Radars pédagogiques

La Communauté de Communes des Loges met à disposition des communes de la communauté des radars pédagogiques permettant de donner une information aux usagers de la route sur la vitesse de leurs véhicules, et pour connaître l'importance du trafic routier sur une voirie particulière avec les vitesses moyennes. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention. Le conseil accepte la Convention.

Au Conseil Municipal

Conseil Municipal du 20 novembre 2015 suite

Handicaps : agenda d'accessibilité

La loi 2005-102 du 11 février 2005 imposait aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles aux personnes handicapées au 1er janvier 2015. L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit de modifier l'agenda de ces obligations afin de les étaler sur 3 ou 6 ans. Afin de pourvoir à ces obligations, Madame le Maire rapporte l'état des lieux des bâtiments publics de la commune afin d'en prévoir les modifications nécessaires. La société QCS mandatée par la Communauté de Communes des Loges a effectué un diagnostic d'accessibilité handicapés aux bâtiments publics. Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

S'engage à établir un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), estimation du coût par QCS : 62 940 € HT, dont l'ordre de priorité des travaux est défini comme suit :

ERP	PERIODE 1			PERIODE 2			TOTAL
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
EGLISE	1 300 €	520 €					1 820 €
CABINET D'INFIRMIERS	750 €	2 000 €	2 000 €				4 750 €
ECOLE ELEMENTAIRE	2 960 €		3 000 €			5 960 €	
MAIRIE	3 900 €	3 080 €				10 000 €	16 980 €
SALLE D'ACTIVITES	130 €	200 €	2 000 €				2 330 €
MATERNELLE	390 €	100 €	800 €	1 800 €			3 090 €
GARDERIE		1 500 €	3 100 €				4 600 €
CAFE COMMERCE	260 €	1 500 €	620 €	1 000 €			3 380 €
SALLE POLYVALENTE	520 €	3 800 €	500 €	1 500 €	4 500 €		10 820 €
CANTINE	1 040 €	520 €		2 350 €	5 300 €		9 210 €
TOTAL	8 290 €	16 180 €	9 020 €	9 650 €	9 800 €	10 000 €	62 940 €

- Dit que la réalisation des travaux pourra s'étaler jusqu'au 31 décembre 2021
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire et à déposer l'Ad'AP en préfecture.

Commerce point multiservices

Depuis le lancement de la prospection relative à la recherche d'un exploitant pour le commerce multiservices, la commune par l'intermédiaire du maire et de la commission créée pour la circonstance, a reçu de nombreux candidats. Le maire présente au conseil, Monsieur Jean-Charles Cholon, présent, dont l'intérêt pour l'exploitation du commerce a particulièrement retenu son intérêt et celui de la commission.

Après exposé de son expérience et de ses motivations par l'intéressé, le conseil municipal ratifie à l'unanimité la personne proposée.

Les points principaux de la transaction sont notamment les suivants : la commune consent un bail commercial (3, 6, 9 ans) dans un bâtiment dont elle est propriétaire sis rue de la mairie à Sury aux bois pour l'exercice d'un commerce d'épicerie, bar, brasserie. La commune met gracieusement à disposition la licence IV dont elle est titulaire pour l'exercice du débit de boissons dans le local objet du bail. A noter que la commune ne demande pas de droit au bail.

Compte tenu de l'intérêt des parties à ouvrir au plus tôt le commerce, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour mener à bien l'opération et notamment négocier et signer le bail.

Numérisation de documents détenus par la commune

Les Archives départementales du Loiret sont engagées depuis 2010 dans une démarche de gestion de l'informatisation, qui vise notamment à améliorer l'accès aux archives pour les usagers par le biais d'un système de consultation via Internet. A cette fin elles proposent à la commune de convenir d'une convention ayant pour objet de définir, les prestations réciproques fournies par le Département et la Commune en vue de la numérisation des documents détenus par la Commune et les conditions d'utilisation des données issues de l'opération de numérisation savoir notamment. La commune accepte la convention.

Préparation budgétaire 2016

Compte tenu notamment du contexte législatif et réglementaire en pleine évolution modifiant l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales, du contexte financier marqué la baisse des dotations (Dotation Générale d'Équipement...), les orientations de travail retenues pour la préparation du budget général s'inscrivent dans une maîtrise des dépenses permettant d'absorber la baisse des recettes.

Redevance assainissement

Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation donne lieu à la perception d'une redevance en application de l'article R2224-19 et suivant du Code général des Collectivités territoriales (CGCT). Le montant de la redevance doit permettre de financer l'ensemble des nouveaux investissements (mise en place de nouveaux ouvrages, mise aux normes du patrimoine existant, renouvellement du patrimoine...) mais aussi les frais de fonctionnement du service (frais de personnel du service, électricité, produits de traitement, renouvellement du matériel, analyses, élimination des déchets...).

Les tarifs de redevance assainissement collectif n'ont pas fait l'objet de révision depuis le premier janvier 2007 soit 9 ans !

Le conseil municipal, décide, de fixer les tarifs de redevance d'assainissement collectif à compter du premier janvier 2016 comme suit :

Redevance fixe annuelle d'abonnement au service : 82€

Assainissement proportionnel à la consommation : 1,05€ le m3

Par ailleurs le conseil municipal rappelle que par délibération du 24 février 2006, la commune a décidé de ne pas opter pour l'assujettissement à la TVA.

Mise à disposition débitmètre

La Communauté de Communes des Loges met à disposition des communes de la Communauté un débitmètre et ses accessoires permettant aux agents communaux de procéder à la réalisation des mesures de débit et de pression sur les poteaux d'incendie de leur territoire. Le conseil accepte la Convention.

Affaires diverses

Chambre Régionale des Comptes : le 17 novembre dernier la Chambre Régionale des Comptes s'est réunie en audience publique pour statuer sur le jugement des comptes de la commune de Sury aux Bois de l'année civile 2011. La Chambre Régionale de Comptes rendra son jugement le 11 décembre.



Commemoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « morts pour la France »



Message du 11 novembre 2015 du Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire

Le 11 novembre 1915, il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde sont engagées depuis près de quinze mois dans ce qui allait devenir la Première Guerre mondiale.

Les combats s'intensifient dans nos territoires, en Champagne, en Artois, dans les Vosges, mais aussi sur le front d'Orient : l'année 1915 sera la plus meurtrière de tout le conflit.

Au cours de l'année 1916, la France va connaître deux batailles qui marqueront à jamais ses paysages et les familles de millions de soldats : à Verdun où sont tombés des combattants français venus de métropole, d'Outre-mer et des anciennes colonies, le chiffre des pertes françaises et allemandes s'élève à 700 000 ; dans la Somme où les pertes atteignent le million, des Africains du Sud, des Australiens, des Britanniques, des Canadiens, des Irlandais et des Néo-Zélandais se battent aux côtés des soldats de notre armée.

En 2016, le souvenir de ces combats réunira tous les pays qui ont pris part à cette guerre que l'histoire a retenue comme étant la « Grande Guerre ». Les cérémonies commémoratives, le 29 mai à Verdun dans la Meuse, le 1er juillet à Thiepval dans la Somme, seront l'occasion d'inviter chacune et chacun à mesurer à quels extrêmes le nationalisme a conduit l'Europe et à se replonger dans ses souvenirs familiaux. Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai une cérémonie dans leurs communes.

Cet hommage aux combattants de la Grande Guerre ne date pas d'aujourd'hui. Le 8 avril 1915, une loi crée une nouvelle décoration militaire destinée à saluer les combattants, français ou étrangers, dont le comportement au combat, à titre individuel ou collectif, mérite d'être cité en exemple : la Croix de guerre 1914-1918 est remise à des combattants et à des communes. Devenue la Croix de guerre 1939-1945 puis la Croix de la valeur militaire en 1956, elle distingue les militaires – et, depuis peu, les civils – ayant accompli des actions d'éclats pendant des guerres, des missions ou des opérations extérieures.

Ces décorations sont un lien intergénérationnel indélébile qui regroupe toutes celles et tous ceux qui ont fait la démonstration de leur courage, de leur sens du devoir et de leur esprit de sacrifice de 1915 à nos jours. Certains d'entre eux en restent marqués dans leur chair ; d'autres ont leur nom inscrit sur les monuments aux morts, devant lesquels la Nation toute entière se recueille aujourd'hui.

Tous les « morts pour la France », hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, aujourd'hui dans les opérations extérieures sont désormais réunis dans le souvenir et dans l'hommage de la Nation. Ne pas les oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective.



Commemoration du Centenaire de la Guerre 14 18



A la fin des années cinquante (du siècle précédent) il y avait dans le bourg de Sury des anciens qui avaient été mobilisés pendant la Guerre de 14-18 et qui en étaient revenus, contrairement aux cinquante-deux jeunes Suryens dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts. Le plus facile à identifier s'appelait Marcel Lemellin, sa femme était lavandière, lui pensionné de guerre car amputé d'un bras et d'une jambe. Pour les autres, l'enfant que j'étais ne pouvait pas imaginer les épreuves qu'ils avaient traversées ni les traumatismes enfouis dans les secrets de leur silence. C'est probablement à cause de ces souvenirs d'enfance, et parce que mon histoire familiale a été durement marquée par la « Grande Guerre », que je me suis intéressé à la Commémoration du Centenaire de cette guerre qui devait être « la der des ders ».

Ayant participé à l'organisation d'une semaine complète d'expositions et de conférences à Châteauneuf sur Loire, j'ai pu récupérer deux des expositions, l'une « Graine de poilus » consacrée à la préparation des jeunes esprits à la guerre, l'autre « Le Loiret dans la guerre » évoquant les conséquences de la mobilisation tant pour les soldats que pour les familles de l'arrière. Grâce au soutien de la municipalité, de l'Association des Parents d'Élèves ainsi que de l'Association Sport et Loisirs nous avons pu monter cette manifestation rapidement. Les 21 et 22 novembre l'épicerie-bar le Sury a rouvert ses portes pour plus de soixante-dix personnes qui sont, malgré les conditions météo hivernales du samedi, venues voir les expos, discuter, prendre un café et même, comme M. Cochin ou la famille Corbery-Bouchet, ont prêté des documents personnels originaux.



Je remercie tous ceux qui ont répondu à cet appel à se replonger dans une histoire si déterminante dans la transformation de nos territoires ruraux. Je n'aurais pas pu mener ce projet à bien sans l'aide précieuse d'Yveline et Gilbert Mahéo, Jocelyne et Jacques Corsy tous quatre très présents depuis le début du projet, de Mme Savall qui a mobilisé les parents d'élèves, de Mme Portejoie qui a assuré la diffusion de l'information. L'exposition devait être ouverte le vendredi après-midi pour les élèves du Cours Moyen, malheureusement, l'état d'urgence suite aux attentats a empêché la réalisation de ce projet malgré l'intérêt manifesté par M. Vallée, le professeur de la classe des « Grands ».

Doric Gabriels





Maurice Genevoix : ceux de 14



Maurice Genevoix fait partie de notre patrimoine. Sur le plan national, c'est évident puisqu'il a été Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, mais aussi et surtout sur le plan local puisqu'il a puisé son inspiration dans l'observation de la nature, dans la contemplation des paysages du Val de Loire, de la Sologne, de la Forêt d'Orléans. Né à Decize en 1890, il a vécu à partir d'un an à Châteauneuf sur Loire, y a fréquenté l'école publique, a acheté une maison « Les Vernelles » à Saint Denis de l'Hôtel qu'il a habitée toute sa vie. On connaît bien ses œuvres parfois taxées de « régionalistes », Raboliot, Rémi des Rauches, la Dernière Harde... Mais on oublie parfois qu'il est entré en littérature à vingt-cinq ans après avoir été grièvement blessé dans les combats de la 1ère Guerre mondiale.

Normalien mobilisé

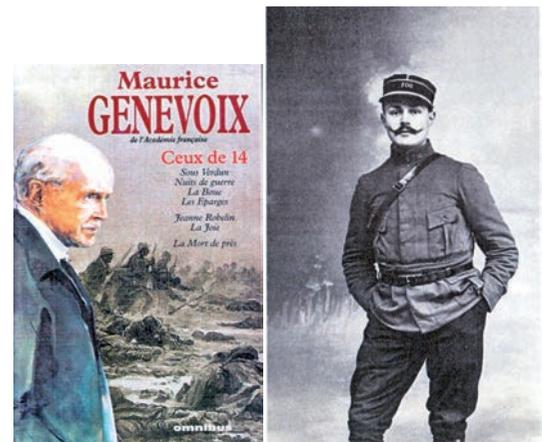
Le 2 août 1914 lorsque la guerre éclate Maurice Genevoix est étudiant à l'Ecole Normale Supérieure, la fabrique de l'élite universitaire française. Quand les Normaliens sont mobilisés, Paul Dupuy, secrétaire général de l'Ecole leur demande de lui écrire des lettres afin de recueillir leur témoignage. Tous écrivent et très vite Paul Dupuy est convaincu que les textes de Genevoix sortent du lot. Et quand celui-ci est blessé aux Eparges, c'est Paul Dupuy qui, alors que Maurice Genevoix a été affecté à une fonction administrative dans l'armée, l'installe dans une chambre de la rue d'Ulm et le convainc de donner forme à ses souvenirs de guerre transcrits dans le feu de l'action sur de minuscules carnets à la couverture de cuir. Avec le succès que l'on sait puisque Sous Verdun, publié en 1916 rate de peu le prix Goncourt en dépit de la censure qui lui est infligée. Quatre volumes suivront La boue, Nuits de guerre, Au seuil des guitounes, Les Eparges. A partir de l'édition de 1950 Maurice Genevoix fusionnera La Boue et Au seuil des guitounes pour ramener Ceux de 14 à quatre volumes.

La guerre de l'intérieur

Ceux de 14 est d'abord un témoignage sans fard salué par les plus grands historiens. Sans effets outranciers, le jeune Genevoix montre ce qu'ont vécu les soldats anonymes, ceux qui étaient en première ligne avec lui, sous-lieutenant attentif à « ses » hommes. C'est aussi, et surtout une grande œuvre littéraire car la langue est simple, fluide, visuelle, moderne ; les mots sont justes, le regard acéré va à l'essentiel, le rythme s'adapte aux circonstances. Nous vivons la guerre de l'intérieur, ses horreurs, ses moments de bravoure ou de solidarité. Mais quand le fracas des obus s'apaise, quand la mort cesse provisoirement de rôder, l'amoureux de la nature prend la parole pour nous peindre la beauté du monde :

« Ce soir, la fin du jour est infiniment limpide et belle sur le vallon. Le ciel pâlit au zénith, et mes yeux cherchent sans se lasser la caresse ineffable du couchant, errant de l'émeraude froide et transparente aux ors qui s'échauffent jusqu'à l'ardeur flambante de l'horizon, sans rien perdre de leur fluidité. » .

Extrait de Sous Verdun p.126



Etat civil 2015

« Extrait des registres d'état civil »



Bienvenue en ce monde

à Sacha LECERF né le 08 août 2015

à Lana GIRAULT ALTIER née le 10 octobre 2015

Ils nous ont quittés

Madame Madeleine ORCIVAL veuve BOURDET à l'âge de 90 ans.

Madame Lucile LOUTRE épouse VÉE à l'âge de 96 ans.

Monsieur Marcel DALBY à l'âge de 93 ans.

Ils se sont mariés

Monsieur SOULAS Vincent et Madame NORGUET Marine le 19 septembre 2015

CHRONIQUE NÉCROLOGIQUE :

Madame Lucile Vée, née Loutre, habitante de Sury-aux-Bois, est une responsable de la Résistance dans l'Yonne pendant la seconde guerre mondiale 1939-1945. Elle participe à la Résistance d'abord au niveau local, dans l'Avallonnais, puis devient adjointe au responsable départemental pour l'Yonne, du mouvement Libération Nord, groupant les nombreux et importants maquis des groupes Bayard et Verneuil.

Sous le nom de « Claude Berval » dans la clandestinité, elle déploie une activité dangereuse et constante, malgré la déportation de son premier responsable, puis devient déléguée au Comité départemental de Libération, et participe, à la libération, à la remise en ordre des services publics et de la vie démocratique.

Après la guerre, elle est secrétaire administrative à l'Education Nationale et prend sa retraite en 1983 à Sury aux Bois, avec son mari Gaston Vée, « François Lejeune » dans la Résistance, chef départemental de Libération-Nord, chargé par le conseil national de la Résistance, présidé par Jean Moulin, de constituer le Comité départemental de Libération. Son engagement patriotique et son activité professionnelle valent à Lucille Loutre, les distinctions de Croix du Combattant 39-45, Croix du combattant volontaire, Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques. Elle s'est éteinte à 96 ans à Amilly, après une longue vie de fierté et de d'engagement.





La Vie Scolaire

Les écoliers de Sury ont eu la surprise de découvrir leur cour d'école entièrement réhabilitée à la rentrée. Tout le revêtement a été entièrement refait en enrobé et les évacuations d'eau de pluie ont été réparées.

Aménagement

Les grands arbres ont pu être sauvés grâce à la pose d'une résine drainante qui permet de protéger leurs racines tout en permettant le passage de la pluie.

Dans la cour des maternelles, les petits cailloux sous les jeux ont été remplacés par une surface amortissante. Cette dernière est composée d'une couche de matériaux recyclés amortissante et d'un revêtement en gazon synthétique.

Découverte

Les élèves de CM1-CM2 de Madame Gangloff ont visité la ferme de Monsieur Germain à Sury. Ils ont découvert les coulisses de l'élevage des poulets et ont approché de près les imposantes machines agricoles. Tous se sont montrés curieux et intéressés, ils ont pu poser de nombreuses questions à Monsieur Germain et prendre des photos. L'échange a été très enrichissant et très apprécié.

Apprentissage

A l'automne, l'ASSOPE avait organisé une activité Fort Boyard avec des jeux médiévaux durant la fête de l'Amicale. Petits et grands ont pu s'essayer en plein air à des défis originaux qui demandaient habileté, réflexion, patience et parfois de la chance ! La journée s'est achevée par une soirée très conviviale où les plus jeunes ont été les premiers à danser sur la piste.

Education civique

Toutes les classes de la maternelle au CM2 ont étudié chacune à leur niveau les symboles de la République et le déroulement d'une cérémonie. Nous remercions les enseignants qui sont à l'initiative de ce projet commun. Grâce à leur implication, les élèves sont venus en nombre pour participer à la commémoration du 11 novembre. Ils ont pris part au défilé derrière le drapeau et ont entonné avec énergie et enthousiasme la Marseillaise. Nous espérons les voir aussi nombreux lors des prochaines cérémonies car cela a été un réel plaisir de passer ce moment avec eux. Un verre et des bonbons de l'amitié ont ensuite été partagés en terrasse au Sury.

Jeux

Le conseil municipal a décidé d'offrir aux élèves de maternelle des patinettes, des tricycles et des choppers pour jouer dans la petite cour. Les enfants sont ravis et les promenades en tricycle font vite oublier les petites chamailleries.

Environnement

Avec l'intention de sensibiliser les élèves au développement durable et dans le cadre du projet d'école, les enseignants ont organisé une sortie au SICTOM à la déchetterie de Vitry aux Loges pour les classes de GS-CP de Madame Baron et de CE1-CE2 de Madame Desplas. Les élèves ont ainsi observé l'organisation de la déchetterie et se sont familiarisés avec le tri des déchets. Le transport en car a été financé par la mairie.



Inauguration de la cour de l'école.

Les élèves de Sury ont la parole...

Notre arbre pour le climat !

Comme « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine » la classe de CM1-CM2 a planté « Un arbre pour le climat » dans la cour de l'école maternelle, le 25 novembre 2015, le jour de la Sainte Catherine. Ils ont invité les CE1-CE2 à venir planter le pommier avec eux. Ensuite, ils ont accroché leurs tracts sur le grillage de la cour. Ils ont creusé un grand trou chacun leur tour. Ils ont mis du terreau, du crotin et des vers de terre. Ils l'ont arrosé.

Ils ont planté cet arbre pour limiter le réchauffement climatique car les arbres absorbent le carbone, et aussi pour sensibiliser les CE1-CE2 et vous, Suryens, à la protection de l'environnement, la nature et la biodiversité.

Les élèves de la classe de CM1-CM2





COMMUNE DE SURY AUX BOIS

Eclairage public

FIAT LUX et LUX FUIT !



Dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, la commune a remplacé les projecteurs existants par des projecteurs LED. Ainsi la rue de la Mirelourette et la Place de la Chancellerie scintillent de milles LED, en cette période de fin d'année !

La commune avait déjà entrepris une maintenance sur les rues de la Brosse Robin et de Bellegarde au printemps. L'ensemble des armoires électriques a été révisé au printemps. Afin de contenir nos consommations électriques, les armoires électriques ont été entièrement révisées et complétées de cellules photo électriques.

Ces projecteurs LED amènent une réduction de 75% sur la consommation d'électricité et divise par 10 la maintenance des installations. Cette technologie améliore par 2 la puissance lumineuse des voiries.



Accueil de loisirs du 6 au 31 juillet

Comme beaucoup d'ALSH, celle de Sury a vu cette année une baisse de fréquentation.

Pourtant nous avons beaucoup d'atouts cette année : un partenariat avec une fédération qui nous permettait d'avoir 3 animateurs chaque semaine, une prestation de qualité pour les repas de midi, de multiples animations (activités manuelles, jeux sportifs, cuisine, balades à vélo ...). Pour que cette activité perdure dans le temps et pour que nous puissions l'organiser au mieux il faudrait que les inscriptions se prennent tout début juin (lors de la réunion avec les parents).

Si un nombre minimum de participants n'est pas atteint nous serons obligés d'annuler cette activité.

entre "Loire Canal et Forêt d'Orléans"

Aménagement du Cœur de village de Sury aux Bois, c'est pour 2016 !

L'aménagement d'un cœur de village est l'un des gros challenges de la Communauté de Communes des Loges puisqu'il s'agit de réhabiliter le centre-bourg pour le rendre plus attrayant, plus sûr, plus agréable tout en embellissant les espaces publics, en créant des liaisons piétonnières, de nouvelles circulations, en refaisant l'éclairage public....

Il faut revaloriser le bâti existant tout en modifiant certaines fois les us et coutumes locaux pour dessiner les fonctionnalités de demain. Autant dire que ces projets peuvent secouer les méninges des habitants et des élus !

Dessiner le futur

Cette politique d'aménagement, largement soutenue par la Région Centre, a déjà permis la réhabilitation des cœurs de villages de Donner, Ingrandes, St Martin d'Abbat, Bouzy la Forêt, Jargeau, Sully la Chapelle, Fay aux Loges et Vitry aux Loges.

En 2016 c'est une enveloppe de 340 000 € HT qui sera allouée à notre commune pour réaliser ces travaux.

Après concertation et échanges avec les élus communaux, le projet dessiné pour Sury aux Bois se concentrera sur l'aménagement de la place de l'église et de la mairie, des abords du canal d'Orléans, de la RD 909 entre la Route de Chicamour et la Route de Nesploy, des rues de l'Eglise et du Lavoisier, de la Ruelle de l'Eglise.

L'aménagement d'une mare et la création de ruches perchées sont également à l'étude pour bénéficier de subvention du Pays.

Le Conseil Départemental reprendra le revêtement de la chaussée départementale dans l'emprise du projet à minima en coordination avec les travaux de la Communauté de Communes des Loges.

Les candidatures pour la réalisation du projet seront évaluées en janvier. Le choix des équipes de maîtrise d'œuvre sera voté en février.



Le repas de Printemps le 20 Mars 2016

Le conseil municipal et le CCAS invitent les personnes âgées de 65 ans et plus au traditionnel repas annuel qui se tiendra à la salle polyvalente, dimanche 20 mars 2016.

Seniors en vacances

Cette année encore la commune de Jargeau propose à la commune de Sury de se joindre à l'opération « seniors en vacances » réservée aux personnes retraitées de plus de 60 ans

Le prochain voyage aura lieu à Alleyras (43) du 24 septembre au 01 octobre avec au programme des visites de la région (le Puy en Velay, Saugues, le lac du Bouchet et peut être au détour d'un chemin une rencontre avec la bête du Gévaudan !)

Et pour des moments de détente un accès libre au spa, jacuzzi, hammam et piscine chauffée (donc ne pas oublier le maillot de bain)

Ceci n'étant qu'un petit avant-goût du programme. Pour plus de détails et le dossier d'inscription se renseigner à la mairie.

Vu au SIAEP : fuite sous le pont

Une première fuite d'eau du réseau communal a été réparée sous le pont par le SIAEP à l'entrée du village, mais étant donné l'état du réseau à ce niveau, sous la pression, une autre fuite en limite de la réparation a rapidement été détectée. Des réparations plus conséquentes ont été réalisées à hauteur de 7000 euros.





COMMUNE DE SURY AUX BOIS

Nouveaux habitants

Je viens de m'installer à Sury aux Bois :

Que dois-je faire ? Le plus tôt possible

Lorsque je décide de déménager, les démarches les plus urgentes concernent mes enfants et mon logement

- Organiser la scolarité et la garde de mes enfants
inscrire mes enfants à l'école maternelle ou élémentaire
inscrire mes enfants au collège ou au lycée
changer d'établissement scolaire en cours d'année
maintenir mes enfants dans leur ancienne école
organiser la garde de mes enfants (crèche , halte-garderie ...)
- Informer mon bailleur ou ma copropriété
si je suis locataire, notifier mon départ à mon propriétaire
si je suis propriétaire, demander un arrêté de compte à mon syndic

Attention : avant de quitter mon logement, je dois effectuer un état des lieux avec mon bailleur et récupérer mon dépôt de garantie

À savoir : je peux éventuellement bénéficier d'un congé pour déménagement. Me renseigner auprès de ma direction des ressources humaines.

Le mois précédant le déménagement

Prévenir les administrations ou les organismes qui gèrent mes prestations, mes contrats, mes abonnements

- Organismes qui gèrent mes dossiers et mes prestations
Service des impôts, Caisse d'allocations familiales (CAF)
Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Pôle emploi - Assédic
Bureau du service national (pour les moins de 25 ans)
Caisse de retraite et complémentaire santé (mutuelle)
- Compagnie d'assurance, l'assurance de mon logement
l'assurance de mon véhicule
- Entreprises qui gèrent mes contrats : téléphone fixe, mobile, internet, La Poste, fournisseurs d'énergie, service des eaux...
- Mon employeur
- Ma banque

À savoir : je peux informer la plupart de ces organismes en une seule démarche en utilisant le service de changement d'adresse en ligne

À noter : je dois conserver les papiers concernant mon logement pendant un certain temps

Le mois suivant le déménagement

Faire inscrire ma nouvelle adresse sur mes papiers d'identité, ma carte de séjour et les papiers de mon véhicule

- sur mon certificat d'immatriculation (obligatoire)
- sur ma carte de séjour (obligatoire)
- sur mes papiers d'identité (facultatif)

Avant le 31 décembre

M'inscrire sur les listes électorales de ma nouvelle commune ou de mon nouvel arrondissement

Dans les 6 mois qui suivent le déménagement

- Si j'ai au moins 3 enfants, demander une prime de déménagement à ma caisse d'allocations familiales (CAF)

Côté eau...

Nous souhaitons la bienvenue à tout nouvel habitant ou locataire qui rejoint notre commune.

Pour rappel, il est impératif de se présenter à la mairie pour ouverture d'un contrat d'un compteur d'eau au réseau d'adduction d'eau potable.

Il en est de même lors du départ de la commune pour la clôture du contrat en nous communiquant l'index du compteur pour une facturation de la consommation au plus juste.

Un forfait de 50,00 € H.T. est appliqué par prestation (tarif en vigueur selon délibération du 28.03.2013).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 02.38.55.97.74.

SIAEP Sury Châteaenoy Combreaux
8 rue de la Mairie - 45530 SURY-AUX-BOIS

Spectacle d'hiver à la salle polyvalente

Un samedi de décembre Les Cagouill'Arts ont présenté un compte musical « Pierre et le Loup »

Le but de cette œuvre est de faire découvrir aux enfants certains instruments qui composent l'orchestre.

On aurait pu croire que le spectacle commençait mal car Vincent, le conteur, avait préparé une belle histoire mais oublié la musique ! Il était très déçu mais il a demandé s'il y avait un musicien dans la salle et « oh surprise ! » une jeune fille s'est levée en disant qu'elle savait jouer du violon. Le spectacle était sauvé !

Ils ont raconté l'histoire de Pierre et le Loup ou chaque personnage dispose d'un thème musical qui lui est propre. De fait, à chaque entrée du personnage le thème musical démarre :

Pierre, c'est le quatuor à cordes. L'oiseau, c'est la flûte traversière. Le canard, le hautbois. Le chat, la clarinette. Le loup, les cors et les chasseurs, les bois et cuivres.

Après le spectacle, les artistes ont proposé un moment interactif et quand tous les enfants ont chanté « Petit papa Noël » ce dernier est apparu suivi de son fidèle compagnon avec des chocolats plein sa hotte pour tous les enfants sages.

Cette distribution a été suivie d'un goûter pour les petits et d'un vin chaud pour les plus grands.



Colis de Noël

Cette année, 16 couples et 41 personnes seules bénéficient du traditionnel colis de Noël offert par le CCAS et réservé aux personnes âgées de 75 ans révolus.

Au programme beaucoup de bonnes choses (foie gras, canard aux cèpes, gourmand de canard, ballotin de chocolats ...) sans oublier l'almanach de l'Orléanais.

Nous espérons que tout cela fera plaisir aux bénéficiaires et nous vous souhaitons à tous une bonne nouvelle année.



Forum des Associations

le 23 janvier à 16 h 30

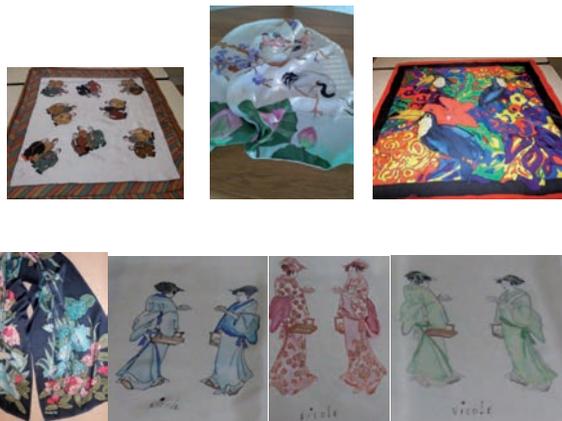
Pour bien commencer l'année, nous vous proposons de venir découvrir les activités proposées par les Associations de Sury-aux-Bois. Les passionnés de soie, sports, ou automobiles ... vous accueillent, samedi 23 janvier à 16 h 30, à la Salle Polyvalente. Petits en grands sont les bienvenus et si en ce début d'année vous avez de nouvelles résolutions les cours de gym, de tennis ou de tir à l'arc.... vous séduiront sûrement ! Avec la participation de l'Association Sport et Loisirs de Sury, l'Amicale de Sury, l'Assop, les cavaliers de Sury, le Club de la soie et le Sury Auto Collection.

Club de la Soie



Le Club de la Soie vous souhaite
une très belle année 2016

Quelques réalisations 2015



«Les cavaliers de Sury»

Cette année encore, les cavaliers ont préparé et prêté un poney... au Père Noël ! Les enfants appréciant cette présence particulière... c'est un bonheur de voir leurs yeux s'illuminer pour l'occasion.

Du côté de nos compétiteurs, nous pouvons saluer la plus jeune Championne de France d'Endurance, Émilie Lallemand-Julien, 7 ans, jeune habitante de Sury aux Bois. Côté Dressage : Charlotte Chouziou a brillé au championnat amateur 2 par équipe, elle a obtenu la médaille d'argent aux couleurs des écuries Bruno Thomas ainsi qu'au Meeting des propriétaires où elle obtient la 4ème place. Pour Ann et son poney, ils ont obtenu la médaille d'argent lors de la coupe de France RLM (Reprise Libre en Musique). Bruno s'illustre régulièrement dans la plus haute ca-



tégorie des Amateurs CSO.

Nous rappelons aux cavaliers propriétaires d'équidés qu'ils ont la possibilité de monter sur un terrain destiné à cet effet au cœur du village.

Contact : le Président 0608287970 - bruheb@orange.fr



La revue de l'Amicale de Sury aux Bois



Cette année 2015, s'est terminée sur sa dernière animation du 10 octobre dernier. En effet l'Amicale en partenariat avec l'Association des Parents d'élèves, a organisé une journée enfants-parents. Des jeux « Forts Boyard » ont bien occupé les enfants pendant l'après-midi. Dans la foulée a été servi un repas agrémenté d'une musique d'ambiance pour se terminer dans des danses pour tous âges. Ce fut une soirée très réussie.



Alors on danse !!!!

Le samedi 12 septembre a eu lieu le Ball-trap, date imposée en fonction de l'ouverture de la chasse. Il permet aux tireurs un petit échauffement avant le grand jour.

Du fait du changement des dates, le méchoui a eu lieu à la suite, le Dimanche 13 septembre. Pour pallier aux caprices du temps et des indisponibilités de salles pour cet évènement, l'Amicale s'est dotée d'un Barnum, idée heureuse, car la pluie était de la partie ! Belle réussite, dans le montage et démontage du barnum. Lors de cet évènement, les aficionados de l'Amicale, ont prouvé une fois encore leur attachement à cette rencontre. Ils étaient heureux de partager ensemble un méchoui toujours aussi délicieux.



Gymnastique Le cours s'est déplacé vers la commune de Nespley en attendant de pouvoir revenir à Sury-aux-Bois après les aménagements prévus dans la salle polyvalente. Les habitués de Sury se sont bien adaptés à cette nouvelle salle de Nespley. Le cours des séniors a fusionné avec celui du lundi matin et le cours du soir continu le mercredi soir, L'Amicale n'assure plus l'animation gymnastique.

L'ambiance est toujours en accord avec la bonne volonté, la bonne humeur et la convivialité sans oublier le travail musculaire ! Si vous voulez participer à l'un de ces cours, nous vous accueillerons avec grand plaisir. Annick assure le cours du lundi de 10h à 11h, Maëlle assure le cours le mercredi de 19h à 20h. Renseignements tél : 06 30 86 08 08.

*Les membres de l'Amicale
vous souhaitent une Bonne Année 2016.*



Association Sports et Loisirs de Sury-aux-Bois

Vous souhaitez jouer au tennis?... Alors inscrivez-vous à notre association pour la modique somme de 40 €uros par an, pour un adulte. Vous pourrez, alors, jouer gratuitement toute l'année avec les invités que vous voudrez... Pour vos enfants, il en coûtera 30 €uros par enfant et si vous le désirez (ou s'ils le souhaitent) ils pourront, pour cette somme, prendre des cours de tennis tous les samedis matin dans le cadre de notre école de tennis ; et, en plus, suivre les stages de tennis qui seront organisés pour eux pendant les vacances scolaires.

Nouveauté 2015 dans notre association : la section « FUN BALLS GAMES » animée par Jérôme Sapin qui accueille, chaque dimanche matin à 10 heures, tous les jeunes désireux de pratiquer des jeux de balles et ballons tout en s'amusant. Le basket, le foot, le hand et d'autres activités sportives collectives réunissent les enfants en les formant à l'esprit de groupe et d'équipe. Cette section sera mise en veille pour la période hivernale et reprendra ses activités aux beaux jours...



Belle attitude de Nathanaelle Portejoie.



Merlin Thomas droit au but.



Un relai très disputé.

RENSEIGNEMENTS AU : 06 12 26 12 09.
Le comité directeur de l'A.S.L.



Les enfants heureux de s'être dépensés sportivement.



Tom Sapin vise le mille.

Fête du Cidre du 15 août 2015

En 2014, il avait fait tellement frais que le glacier venu sur la fête n'avait pas ouvert son stand ! On espérait donc que le 15 août 2015, soit chaud. Mais personne ne contrôle la météo!

Malgré un début de matinée très humide, les courageux brocanteurs, amateurs et professionnels, étaient au rendez-vous. Et ils ont eu raison.

Fête du centre ville

Pour redonner à cette fête du village un nouveau souffle, le conseil municipal, a décidé de déplacer cette année la Fête au centre ville. Pour l'occasion les Conseillers se sont improvisés serveurs et ont ouvert le « Sury Bar » pour la journée. Les visiteurs ont pu se réchauffer en buvant un café, une bière ou du cidre au sein de ce beau bâtiment. Et dans les promeneurs, certains sont venus voir de près ce commerce en pleine action pour affûter leur candidature.

Changement de parcours

Cette année, les visiteurs arrivaient par la rue principale de Sury et pouvaient se promener tout le long des différents exposants situés vers le canal. Certains ont choisi de déjeuner sur place d'autres de se fournir aux différents stands de boudin, fromage de chèvre, vin, cidre, miel, glaces et bougies aromatisées.

Exposition Soie

Le club de la Soie de Sury avait organisé dans le local de l'épicerie joutant le Sury Bar, une belle exposition de carrés. Les bénévoles de l'Association ont pu toute la journée parler de leur passion avec des promeneurs, néophytes ou pas, intéressés par leur travail. Certains carrés de soie ont trouvé pre-neurs.

Un petit coup de pouce !

Après des débuts délicats, en milieu de matinée le ciel s'est éclairci pour devenir carrément bleu l'après-midi. Au grand plaisir des enfants qui ont pu faire des balades à poney.

Cette belle journée a été couronnée par un feu d'artifice qui a plu par sa diversité.

Merci à tous

Un grand merci à tous nos bénévoles qui ont aidé les élus et l'équipe communale avant, pendant et après la fête (Lucien, Marielle, Pascal et bien d'autres). Merci aussi à notre équipe de serveurs (Alban, Ann, Frédérique, Elisabeth) qui a tenu le bar toute la journée et à l'équipe de l'Association de la Soie pour son animation aux multiples couleurs.

Vous avez tous contribué à la réussite de la fête de notre village.

Merci pour vos sourires et pour vos blagues qui font aussi partie de la fête...

A l'année prochaine.





Les Brèves



La Communauté de Communes des Loges CCL

Du nouveau pour les associations sportives de la commune.

La Communauté de Communes des Loges (CCL) met à la disposition des sportifs amateurs de son territoire plusieurs équipements sportifs communaux.

Après les piscines de Jargeau et de Châteauneuf sur Loire, les plateaux multisports d'Ingrannes et de Sury aux Bois, le gymnase de Darvoy, le Conseil de communauté de la CCL a décidé de conférer le caractère communautaire au gymnase de Vitry aux Loges.

Pour être effective, cette décision devait être approuvée par chacun des conseils municipaux des communes de la CCL. Cette formalité accomplie, la décision devenue définitive permet aux associations de Sury aux Bois au même titre que celles de Vitry aux Loges d'utiliser gratuitement le gymnase de Vitry aux Loges. Un courrier d'information (voir ci-dessous), co-signé par le Président de la Communauté de Communes des Loges, le maire de Vitry aux Loges, et le maire de Sury -aux-bois a été adressé aux Présidents des associations communales susceptibles d'être intéressées.

La Communauté de Communes des Loges a prévu d'entreprendre des travaux dans le gymnase en 2016.

Avec le plateau multisports**communautaire, les terrains de tennis et de boules**, la salle polyvalente*, le gymnase communautaire de Vitry-aux-Loges* complète les équipements sportifs dédiés aux habitants de Sury, amoureux d'exercice physique, sans oublier les chemins de randonnées qui traversent le territoire de la commune.

NB :* la disposition de la salle polyvalente et du gymnase communautaire est gratuite pour la pratique d'un sport dispensé par une association de Sury aux Bois.

** le plateau multisports et les terrains de tennis et de boules sont à la disposition du public et des associations de la commune.

Mesdames et messieurs les responsables d'associations
de SURY AUX BOIS

Jargeau, le lundi 30 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le gymnase - salle multisports-, de Vitry aux Loges, route d'Ingrannes, est désormais un équipement communautaire.

Cet équipement sportif permet de pratiquer notamment des activités de tennis, de basket, de forme et de santé, de gymnastique, de judo, de jujitsu, de taïso- See, etc...

Votre association a son siège sur le territoire de la Communauté de Communes des Loges, et propose des activités sportives aux habitants de la commune de Sury aux Bois.

En conséquence, le gymnase- salle multisports peut être mis gratuitement à votre disposition pour les activités sportives que vous pratiquez.

Si vous comptez bénéficier de cette faculté, nous remercions de bien vouloir exprimer vos besoins par écrit auprès de la Communauté de Communes des Loges, 5 rue du 8 mai 1945 - 45150 Jargeau, ccloges@wanadoo.fr.

Nous ferons au mieux pour satisfaire votre demande qui s'inscrira dans le planning d'occupation de cet équipement sportif avec les autres activités y ayant droit.

Pour cette saison, déjà avancée, le planning d'occupation est fixé, et le maire de Vitry aux Loges, Jean Claude Naizonnard, fera son possible pour trouver une solution en fonction des plages disponibles.

Si vous ne connaissez pas encore le complexe-sportif et que vous souhaitez le visiter, merci d'en faire la demande à la Communauté de Communes des Loges.

Nous vous invitons à nous répondre dans les meilleurs délais et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M. Jean Pierre GARNIER

M. Jean-Claude NAIZONNARD

Mme Danièle MARSAL

Président de la CCL

Maire de Vitry aux Loges

Maire de Sury aux Bois



Syndicat Mixte de Gestion



du Canal D'Orléans (SMGCO)



La traditionnelle balade du Canal aura lieu le **Dimanche 21 février 2016**. Pour sa 25^{ème} édition, elle se déroulera sur le territoire des communes de Châtenoy, Coudroy et Vieilles Maisons.

Si des bénévoles souhaitent nous aider dans l'organisation de cette journée, qu'ils se fassent connaître auprès de la mairie de Châtenoy au **02.38.55.92.53** ou par mail à l'adresse suivante : mairie.chatenois@wanadoo.fr



SAM' BALADES 2015

Samedi 22 août 2015 à Sury aux Bois

« Les seigneurs de Sury : entre imaginaire et réalité »

Ce samedi d'août, ciel bleu, soleil ardent : 75 personnes sont venues faire un plongeon dans l'histoire d village, et plus exactement dans celle des seigneurs de Sury et de leurs demeures, grâce aux travaux de recherche de Jocelyne Corsy. Les animateurs, Chantal, Danielle, Jocelyne, Pascal, Sylvie, leur ont conté la vie de ces seigneurs, au fil de l'Histoire, l'imagination a fait le reste : Un salut en traversant le ruisseau de la Motte Bucy à Edmé Sirou, conseiller et aumônier de Louis XIV, un hommage aux seigneurs de Blair, seigneurs censitaires de la corporation itinérantes des Meignants, chaudronniers d'Arvernes, une révérence aux seigneurs de la Bressonnière, au Colombier etc.. Un pot accueillait les sambaladeurs assoiffés, à l'arrivée de ce périple, au port des Loriots.

Merci à tous les autres bénévoles (Françoise, Laurent, Marielle...) qui ont permis la réalisation de ce Sam'Balade, à l'initiative de l'Office de Tourisme de Châteauneuf sur Loire et de la commune grâce à leur soutien logistique.

Histoire d'hiver...

Tout avait été prévu des mois à l'avance ; ils s'étaient promis de passer les fêtes de fin d'année ensemble. Combien de fois, s'étaient-ils dit la même chose ? Voilà des années qu'ils n'y étaient pas arrivés. Une maladie, la neige, le verglas, les enfants, des soucis avaient fait échouer ces retrouvailles. Et puis un mail, quatre jours avant « désolés, impossible de venir, avons un imprévu, ne t'inquiète pas, on t'appelle dès qu'on peut. » Cette fois-ci, elle l'avait mal pris. Après un tour salutaire en forêt, elle s'était faite une raison, elle passerait la nouvelle année seule... avec la télévision qu'elle aurait pour une fois la possibilité de regarder. Et puis dans l'après-midi, une voix amie au téléphone : « Alors que fais-tu ce soir ? Rien ? Tu n'as rien préparé ? Tu ne peux pas sortir ? J'arrive ! Ne t'occupe de rien. » Deux heures plus tard, il arrivait, le panier rempli de victuailles, le sourire en bandoulière. Ils préparèrent gaiement le repas, dressèrent la table pour quatre, car il y avait deux invités surprise. Avec des rires, des plaisanteries, des souvenirs, des projets, ils refirent le monde jusqu'au bout de la nuit. Avec un tel Réveillon, l'année nouvelle commençait bien !



Vote de la Redevance Incitative à partir du 1^{er} janvier 2017

Suite à la consultation publique sur le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers, les délégués du SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire ont voté le 23 novembre 2015 la mise en place d'une Redevance Incitative à compter du 1^{er} janvier 2017. Avec 40 voix pour, 20 contre et deux bulletins nuls.

Par conséquent, à partir du 1^{er} janvier 2017, commence le comptage des levées et dépôts. En 2016, le comptage ne servira qu'à l'établissement d'une facture à blanc. Il est donc nécessaire que les usagers adoptent le même réflexe avec les poubelles qu'avec l'eau ou l'électricité : lors de tous changements, ils doivent prendre contact avec le SICTOM.

Quel coût ?

Pour connaître le coût que va payer un usager, il peut utiliser le simulateur en ligne disponible sur le site internet du SICTOM à l'adresse suivante :

<http://www.sictom-chateauneuf.fr/component/content/article/2-uncategorised/142-simulateur>

À ce jour les prix ne sont pas encore définitifs car ils seront votés définitivement en 2016 pour tenir compte des évolutions budgétaires. Néanmoins, le budget du SICTOM ne varie que très peu d'une année sur l'autre.

En 2016, la Redevance Incitative ne va pas encore s'appliquer, les usagers vont donc payer comme les années précédentes en TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), en fonction de la valeur locative de leur logement ou dans les charges pour les locataires.

La première facture sera envoyée lors du premier trimestre 2017 et une deuxième facture de régularisation pour tenir compte de la production d'ordures ménagères sera envoyée lors du dernier trimestre 2017. La TEOM ne sera donc plus sur l'avis d'imposition.

Changement de bac

Il est possible de changer le volume de sa poubelle sur simple demande, le changement pour un volume plus petit est possible une fois gratuitement. Il est également possible de faire la demande d'un badge en substitution de son bac. Pour cela, le plus simple est d'en faire la demande par courriel sictom@sictom-chateauneuf.fr ou par téléphone 02 38 59 50 25. Attention, il ne faut jamais ramener son bac au SICTOM, celui-ci sera enlevé lors de la livraison du nouveau bac.

Attention, la collecte des ordures ménagères a lieu toutes les semaines, soit 52 fois dans l'année. Néanmoins, il existe un seuil de facturation de 17 levées pour les bacs et de 27 dépôts pour les badges. Donc pour un bac, le coût annuel sera identique entre 1 et 17 levées, pour un badge de 1 à 27 dépôts.

Les locataires ne payent pas la taxe foncière. Habituellement, les propriétaires font payer le coût des ordures ménagères dans les charges locatives. Désormais les locataires paieront directement au SICTOM le coût des ordures ménagères.

Résultat enquête publique

Madame, Monsieur,

Suite à la consultation publique sur la mise en place d'un mode de financement incitatif du service public d'élimination des déchets ménagers organisée du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015 et après étude de l'ensemble des contributions des usagers par le groupe de travail en charge de ce dossier, je vous propose de consulter en ligne les différents documents relatifs à la consultation publique :

1. **BILAN FINAL OCTOBRE 2015** : document synthétisant le déroulement de cette consultation.
2. **CONTRIBUTIONS DES USAGERS** : ensemble des contributions des usagers par ordre alphabétique des communes
3. **REPONSES AUX CONTRIBUTIONS DES USAGERS**

Les documents sont disponibles à l'attention des usagers sur le site internet du SICTOM à l'adresse suivante :

<http://www.sictom-chateauneuf.fr/actualites/145-fin-de-la-consultation-publique>

Sincères salutations,

Le Président du SICTOM

Daniel BRETON - SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

BP 97 - 45110 Châteauneuf-sur-Loire

Tél : 02.38.59.50.25 / Fax : 02.38.59.56.92

www.sictom-chateauneuf.fr

Alerte attentats

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Premier ministre a souhaité mobiliser la société française pour qu'elle soit mieux préparée à se protéger face à la menace terroriste. Il a donc décidé de lancer une action d'information forte qui a pour objectif de sensibiliser chaque citoyen au risque auquel il pourrait être confronté et de lui inculquer des réflexes destinés à le protéger et à sauver des vies.

Cette campagne de sensibilisation, répond de manière très concrète aux attentes de la population et reste cohérente avec le message de vigilance porté par le plan Vigipirate. L'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » marque le lancement de cette campagne.

L'affiche recommande des gestes réflexes simples qui doivent permettre à tout un chacun de se protéger et qui peuvent sauver des vies en cas d'attaque terroriste. Pour rendre le message facilement mémorisable par le plus grand nombre, cette affiche s'articule autour du triptyque « S'échapper, Se cacher, Alerter ».

Ces trois volets correspondent à un ordre chronologique. Il faut d'abord s'échapper de la zone de danger. Si cela est impossible, il est impératif de s'enfermer ou de se cacher. Une fois hors de danger, il faut alerter les forces de l'ordre.

Retrouvez cette affiche et des fiches réflexes sur le site internet de la préfecture : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-publique/Vigipirate>

La préfecture du Loiret



Les conséquences de la Loi NOTRe sur notre commune et l'intercommunalité

Qu'est-ce que la Loi NOTRe ? En quoi va-t-elle modifier notre organisation territoriale ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été définitivement adoptée le 16 juillet 2015 et le texte a été publié au JO du 8 Août 2015. Dans cet article, nous n'aborderons que les dispositions relatives aux communes et intercommunalités.

Tout d'abord quelques explications sur des termes utilisés :

EPCI à fiscalité propre : Etablissement public de coopération intercommunale, dans le cas de Jargeau, il s'agit de la Communauté de communes des Loges (CCL) qui regroupe 14 communes.

SDCI : le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. Il donne une représentation cartographiée de l'ensemble des EPCI du département et en fixe les orientations d'évolution.

CDCI : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale : composée de représentants des communes, EPCI, syndicats intercommunaux, Conseil Départemental, Conseil Régional.

Seuil démographique : le seuil démographique est le nombre minimal d'habitants pour la création d'un EPCI à fiscalité propre, il est fixé à 15000 habitants (assorti de 5 adaptations sans pouvoir être inférieur à 5000habitants. Selon la densité démographique, le seuil est adaptable pour ne pas défavoriser les départements peu peuplés ; pour le Loiret le seuil est maintenu à 15000 habitants. En dessous de ce seuil, les communautés de communes sont obligées de se regrouper pour l'atteindre.

Synthèse des dispositions relatives aux communes et à l'intercommunalité

Le Préfet est l'acteur principal qui élabore et examine tout projet de création ou de modification d'EPCI. Élaboré par Préfet, le projet de schéma est soumis par lui aux communes, EPCI et syndicats concernés qui doivent se prononcer dans les 3 mois. Puis le projet et les avis sont transmis à la CDCI qui dispose de 4 mois pour le modifier (pouvoir d'amendement ou mécanisme d'opposition constructive ; à la majorité des 2/3 de ses membres). Le schéma est alors arrêté par le Préfet et publié. Ces schémas doivent néanmoins être cohérents dans l'organisation de ces regroupements, ils doivent également permettre un accroissement de la solidarité financière entre collectivités. Ils doivent également permettre de réduire le nombre de syndicats intercommunaux (eau, scolaire, incendie,...)

La CCL compte environ 30000 habitants, elle peut donc rester en l'état ; ce qui n'est pas le cas de certaines communautés voisines qui se voient imposer l'obligation de se regrouper, les propositions initiales du Préfet peuvent encore être revues selon les avis émis par les collectivités concernées(ex : un EPCI peut proposer de rejoindre un autre EPCI, une ou plusieurs communes peuvent demander à rejoindre un autre EPCI,...), ces avis doivent être délibérés au sein des collectivités concernées.

La CDCI prend connaissance de ces avis et peut amender le projet de schéma à la majorité des 2/3.

Avant la fin mars 2016, l'arrêté préfectoral publie le SDCI. Après cette publication, deux étapes qui peuvent encore apporter quelques modifications se déroulent, elles se composent d'échanges entre Préfet, CDCI et collectivités concernées, validés par des délibérations de celles-ci. Il est possible, par exemple, que le nombre et la répartition de sièges évoluent lors d'une création ou d'une fusion d'EPCI.

Les compétences des communautés (EPCI)

Ces compétences sont renforcées, les EPCI avaient déjà des compétences obligatoires et certaines optionnelles, certaines optionnelles deviendront obligatoires d'ici 2020, il devra toujours y avoir 3 compétences optionnelles prises à choisir dans un groupe de 9 (8 si on considère qu'un groupe est plus spécifique à la politique de la ville).

Compétences obligatoires actuelles :

- aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale(SCOT), Plan local d'urbanisme

- action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales.

Compétences optionnelles (en gras celles choisies par la CCL) :

- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création aménagement et entretien de la voirie
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou d'enseignement préélémentaires ou élémentaires d'intérêt communautaire
- action sociale d'intérêt communautaire

Compétences devenant obligatoires :

- l'action de développement économique se complète de : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont création d'office du tourisme ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 1^{er} janvier 2018)
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- Eau et assainissement (à compter du 1er janvier 2020)

Compétences optionnelles nouvelles :

- Eau et assainissement (jusqu'au 1er janvier 2020)

Les dispositions de la loi concernant les autres collectivités

La loi NOTRe confie de nouvelles compétences aux régions. Elle est complétée par un projet de loi qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales. Le nombre de régions est porté à 13.

Le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions. Cette compétence permettait à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'État et maintenant les compétences de ces collectivités sont définies explicitement.

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Il est également prévu que les compétences des départements en matière de transport soient transférées à la région dix-huit mois après la promulgation de la loi. Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires seront confiés à la région. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transport scolaire aux départements. La voirie départementale transférée aux régions dans le projet gouvernemental demeure compétence du département à l'issue de la première lecture.

Les départements gardent la gestion des collèges, des routes et de l'action sociale.

La culture, les sports, le tourisme, l'éducation populaire et les langues régionales relèveront à la fois des régions et des départements. Les ports pourront relever, selon les cas, d'un type ou d'un autre de collectivité territoriale.

La création de la métropole du Grand Paris est confirmée pour le 1^{er} janvier 2016. A compter du 1er janvier 2018, la collectivité de Corse deviendra une collectivité à statut particulier en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse du Sud et de Haute-Corse.

La CCL



Le SIVLO au service des rivières !

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) est un syndicat de rivières composé de 111 communes dans le Loiret, la Seine et Marne et l'Yonne. Il a en charge la gestion et l'amélioration de 830 kilomètres de cours d'eau sur le bassin du Loing et de ses affluents.

Sury-aux-Bois, village de sources, fait partie du bassin du Loing et de ses affluents et de ce fait est une commune membre du SIVLO.

Historique du Syndicat

Créé en 1950 suite à la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ouanne, 18 communes sont alors adhérentes. Puis au fil des années et afin d'assurer une gestion des cours d'eau sur un périmètre plus cohérent, le territoire et les compétences du syndicat se sont étendus et couvrent désormais l'axe médian du Loing et ses affluents. A moyen terme, les services de l'Etat demandent de poursuivre la simplification des structures gestionnaires de cours d'eau et ainsi former un syndicat de rivières unique ayant la compétence sur l'ensemble du bassin du Loing et de ses affluents. Depuis 2001, le Syndicat est présidé par Monsieur Benoit DIGEON, 1^{er} Maire adjoint à Montargis. A titre d'information, le Président et les membres du Bureau n'ont pas sollicité les indemnités de fonction auxquelles ils pouvaient prétendre.

Missions et fonctionnement du Syndicat

Conformément à ses statuts, le SIVLO entreprend toutes les actions nécessaires à la gestion et à la préservation des cours d'eau et du patrimoine hydraulique du bassin du Loing, à savoir :

- Entreprendre une action coordonnée à l'échelle du bassin versant du Loing et ses affluents,
- Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques et rivulaires,
- Entreprendre les études préalables et nécessaires de restauration et d'entretien du lit et des berges,
- Entreprendre des travaux de reconquête de la qualité morphologique des cours d'eau et de restauration de la continuité écologique,
- Entreprendre des études de reconquête des débits minimums biologiques,
- Assister et conseiller les élus et les riverains,
- S'assurer du libre écoulement des eaux dans le respect du bon état des cours d'eau,
- Acquérir et gérer des terrains afin de préserver les écosystèmes aquatiques et humides,

Afin d'être présent sur le terrain et maintenir un lien avec la population et les élus locaux, 8 comités de bassins ont été créés. Composés d'un représentant par commune et des partenaires techniques et financiers du SIVLO, ces comités permettent d'étudier concrètement toutes les problématiques locales à l'échelle d'un sous bassin. Tous les travaux et études mis en place sont ainsi validés par ces groupes de travail.

Travaux et études du Syndicat



végétation des berges de cours d'eau. Ceux-ci sont échelonnés sur plusieurs années selon un programme pluriannuel.

- Des travaux de restauration physique (ou renaturation) de cours d'eau sur les secteurs les plus dégradés (reméandrage, reconnexion d'anciens méandres, valorisation des zones defrayères et autres milieux aquatiques annexes, recharge granulométrique sur les sections trop élargies, etc)

- Des travaux de restauration de la continuité écologique en aménageant des ouvrages hydrauliques (suppression, totale ou partielle d'ouvrage ou reconstruction à l'identique complété par un dispositif de franchissement pour les poissons)

- Des travaux d'aménagements d'abreuvoirs et clôtures pour limiter le piétinement et l'accès au bétail dans le cours d'eau en conciliant l'intérêt agricole et le fonctionnement écologique du cours d'eau.

- Des travaux d'aménagement de zones humides pour préserver ces milieux en voie de disparition indispensables à l'autopurification naturelle de l'eau et jouant le rôle de zones tampons en période de crue.

- Des actions de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires et des scolaires (journées techniques thématiques, visites de chantier, réunions publiques, expositions)

Suivez les actualités, études et travaux sur les cours d'eau du bassin du Loing et de ses affluents sur le site internet du Syndicat sur www.sivlo.fr

Contacter le SIVLO : Syndicat Mixte de la Vallée du Loing, 158, rue Paul Doumer, 45200 Montargis / 02 38 95 11 26 / contact@sivlo.fr

Rappel à l'attention des propriétaires

de bord de cours d'eau :

Le devoir d'entretien de la végétation des berges !

En tant que riverain de cours d'eau, vous êtes propriétaire jusqu'au milieu du lit de la rivière. L'eau quant à elle fait partie du patrimoine commun de la nation et appartient à tout le monde (article 1 de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006).

Les droits et obligations des propriétaires en bord de cours d'eau sont encadrés par la réglementation. L'entretien du lit et de la végétation des berges est de votre responsabilité selon des modalités précisées dans le code de l'environnement. Les articles L.215-14 et R.215-2 définissent les objectifs d'un entretien régulier d'un point de vue environnemental.



EPICERIE - BAR

La Ferme de Betty

Ouverture du commerce... Tous à La Ferme de Betty !

Tous les habitants de Sury le savaient, durant des mois notre commerce du Centre ville était fermé. Les volets sont restés clos, à l'entrée du village, au grand dam des habitants qui désespéraient de fréquenter à nouveau les lieux. Mais tout cela est bientôt terminé !

Pendant des mois, les conseillers municipaux ont prospecté et rencontré plus de 95 candidats aux profils divers. « Nous avons rencontré des personnes expérimentées, motivées, pleines d'idées »... « prêtes à s'investir dans un commerce de proximité et à relever le défi d'un commerce de campagne qui avait subi la désaffection de ses anciens gérants ». Et le conseil municipal a voté à l'unanimité pour Jean-Charles CHOLON que vous pourrez rencontrer en janvier lors de l'ouverture de l'établissement.

Une reprise sur les chapeaux de roues.

Avec de l'huile de coude et une motivation sans limite, le nouveau gérant a briqué et remis au propre les sols et les murs de l'épicerie. Puis est venu le temps du nouvel aménagement du bar et de l'épicerie, qu'il vous faudra venir découvrir. Jean-Charles est pressé d'ouvrir au plus tôt le commerce pour rencontrer les Suryens et répondre aux demandes et besoins de chacun.

L'épicerie sera achalandée par l'enseigne Proxi, du groupe Carrefour. Il y aura aussi un dépôt de pain, un bar, bref un commerce multi-services, disponible pour tous à l'entrée du bourg. Nous formulons tous nos vœux de succès et de réussite à Jean-Charles, qui est déjà dans les starting-blocks pour vous accueillir et vous rencontrer. N'hésitez pas à franchir le seuil de la Ferme de Betty, au 22, rue de la mairie à Sury aux Bois, dès l'ouverture prévue en début d'année 2016.

Recette... Pintade aux boudins blancs



Ingrédients : 1 pintade, 2 boudins blancs, 150 grammes de farce (chair à saucisse, foies de volaille), crème fraîche, un petit verre de Porto, un petit verre d'Armagnac, un demi-litre de vin blanc sec, 3 carottes, un petit bouquet de persil, 2 belles échalotes, 2 gros oignons, sel, poivre, 2 cuillerées à soupe d'huile.

Préparation :

1. La veille :

- Préparer la farce : l'assaisonner, de sel et de poivre, ajouter le petit bouquet de persil, la crème fraîche, les échalotes hachées, le petit verre de Porto. Bien mélanger.
- Couper les boudins blancs en petits morceaux.
- Farcir la pintade avec la farce préparée et les boudins blancs coupés. Si nécessaire coudre les orifices.
- Marinade : 2 cuillerées à soupe d'huile, le demi litre de vin blanc sec, le petit verre d'Armagnac, les carottes coupées en fines rondelles, les oignons finement émincés.
- Faire mariner la pintade dans cette marinade une demie journée en la retournant de temps en temps.

2. le jour de la cuisson :

- Dans une cocotte faire revenir la pintade farcie et la flamber à l'Armagnac.
- Une fois flambée ajouter la marinade, et laisser mijoter jusqu'à mi-cuisson.
- A mi-cuisson retirer le couvercle et finir la cuisson avec la cocotte dans un four réglé à 180°.

3. Accompagnement : peut être servi avec du riz, de la choucroute, et des pommes aux airelles.